



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique actualisé 2016-2018

du Cégep de Sherbrooke

Janvier 2018



Québec, le 1^{er} mars 2018

Madame Marie-France Bélanger
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke
475, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

Objet : Actualisation du *Plan stratégique de développement 2016-2018*

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 30 janvier 2018, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la version actualisée et prolongée du *Plan stratégique de développement 2016-2018* du Cégep de Sherbrooke. Cette première actualisation a été adoptée par le conseil d'administration du Collège le 14 décembre 2015. La Commission a examiné l'ensemble des modifications apportées au plan.

Lors de son analyse du *Plan stratégique de développement 2011-2016* en avril 2013, la Commission avait recommandé au Cégep de Sherbrooke de formuler ses objectifs, qu'il nomme engagements, en résultats attendus et de préciser des indicateurs afin de pouvoir témoigner des résultats obtenus. À la lecture du plan actualisé et prolongé, la Commission note que le Cégep s'est doté d'un tableau de suivi des moyens de mise en œuvre, qu'il nomme chantiers. Il a aussi précisé, pour chacun des indicateurs associés aux chantiers, un ou des résultats attendus. De plus, le Collège s'est muni d'un tableau de bord de gestion qui lui permet de suivre ces indicateurs. La Commission constate que ces documents permettent d'effectuer un suivi des résultats vers l'atteinte des objectifs. Compte tenu de ces nouveaux documents sur la gestion de son plan stratégique, la Commission lève la recommandation. Toutefois, elle estime que, dans son prochain plan, le Collège aurait avantage à préciser les résultats attendus pour l'ensemble des objectifs stratégiques de son plan, incluant le plan de réussite, et à prévoir un mécanisme de suivi des résultats.

La Commission prend également note des modifications apportées par le Cégep de Sherbrooke en vue d'améliorer le suivi de la mise en œuvre ainsi que l'analyse de la situation permettant de mettre en évidence les enjeux qui ont déterminé les choix stratégiques. Elle considère que le plan stratégique actualisé demeure conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il comprend tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Éric Gagné, directeur des études